

ROF N° 3

21 janvier 2011

Droit intercantonal – Communication

Convention du 5 mars 2010 relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantonales et des traités des cantons avec l'étranger (Convention sur la participation des Parlements, CoParl)

2010_111

Adhésion par loi du 08.10.2010

Entrée en vigueur pour le canton de Fribourg : 01.01.2011
